



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.43121, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Délai :

- 2 mois pour les collectivités et établissements

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA)

Délibération

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance . Le DOB des communes doit être transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (décret n°2016-841 du 24/06/2016). Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ... (décret n°2016-841 du 24/06/2016). Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption

RETROSPECTIVE 2018 - 2021

	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	692	379	444	316
Intérêts	35	40	38	33
Epargne brute	657	339	406	283
Remboursement du capital	122	114	131	145
Epargne nette	535	225	275	138
Recettes d'investissement hors emprunt	1 082	814	361	1 141
- Dépenses d'investissement à financer	2 945	690	794	2 364
+ solde des opérations conjoncturelles sur dette	5	-	0	-
Besoin ou excédent de financement	- 1 858	124	- 433	- 1 223
+Epargne nette	535	225	275	138
Besoin (<0) ou excédent (>0) résiduel de finan	- 1 322	349	- 158	- 1 085
+ Emprunts structurels	1 000	-	334	-
Variation du Fonds de roulement	- 322	349	176	- 1 085
Fonds de roulement début d'année	2 426	2 104	2 452	2 628
Fonds de roulement fin d'année	2 104	2 452	2 628	1 543

Le budget 2022

Les données

Les objectifs :

- La commune souhaite investir en 2022, 550 000 € correspondant aux besoins et renouvellement de ses équipements publics.
- Le projet du mandat consistant en la construction d'une cuisine centrale et le regroupement de 2 écoles a débuté en 2021, par les études techniques, de conception et de maîtrise d'ouvrage. Les travaux débiteront au 2^{ème} trimestre 2022 pour s'achever 18 mois plus tard. Le cout prévisionnel est de 6 000 000 € TTC pour la construction, 500 000 € ont déjà été engagés en 2021.
- Des dossiers de demandes de subventions sont en cours. Les montants n'apparaissent pas dans les simulations, car certains dispositifs ne sont pas arrêtés et les montants à percevoir ne sont pas certains. Une ligne de trésorerie compense ces subventions à hauteur de 2 400 000 €
- Le montant des engagements en investissement restant à réaliser fin 2021 sont inclus dans les dépenses réelles d'investissements. (Salle Bénatru 315 000 €, construction école 460 000 €, démolition du bâtiment de la poterie 61 000 €)
- Les prospectives qui suivent sont présentées sans tenir compte de la compétence petite enfance qui pourrait être prise par la communauté de communes EBER courant 2023.
- L'OAP TERRE de Join verra le jour en 2022, La commune participera à la voirie a hauteur de 250 000 €

LES PROSPECTIVES 2021 - 2024

	2021	2022	2023	2024
Recettes Réelles de Fonctionnement	6 480	6 329	6 329	6 329
-Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors in	6 164	6 200	6 200	6 200
Epargne de gestion	316	129	129	129
Intérêts	33	32	179	176
Epargne brute	283	97	- 50	- 47
Remboursement du capital	145	146	200	145
Epargne nette	138	- 49	- 250	- 192
Recettes d'investissement hors emprunt	1 141	355	245	1 080
- Dépenses d'investissement à financer	2 364	6 300	500	500
+ solde des opérations conjoncturelles sur dette	-	-	-	-
Besoin ou excédent de financement	- 1 223	- 5 945	- 255	580
+Epargne nette	138	- 49	250	- 192
Besoin (<0) ou excédent (>0) résiduel de finan	- 1 085	- 5 994	- 505	388
+ Emprunts structurels	-	5 000	-	-
Variation du Fonds de roulement	- 1 085	- 994	- 505	388
Fonds de roulement début d'année	2 628	1 543	549	44
Fonds de roulement fin d'année	1 543	549	44	432

Les perspectives de fonctionnement et investissements 2022-2024

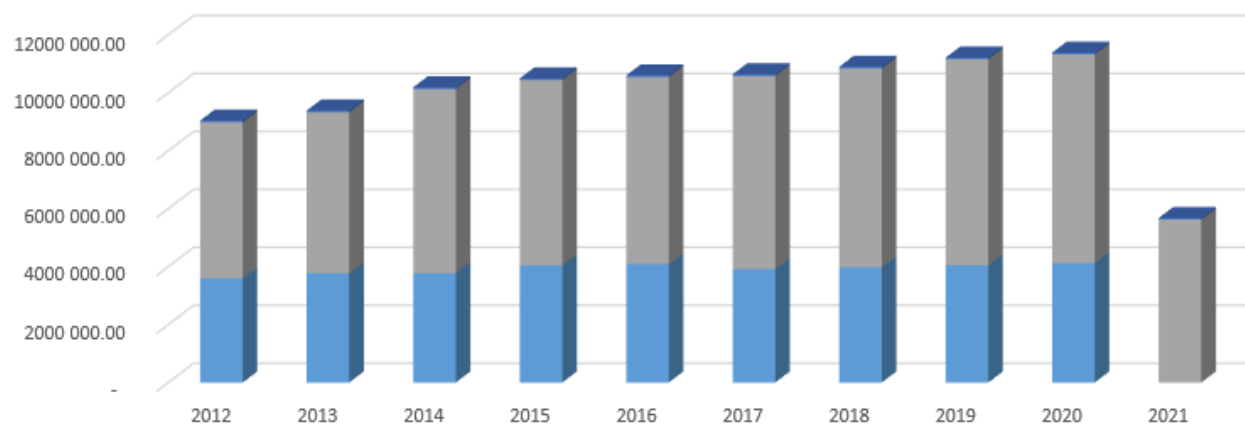
	2021	2022	2023	2024
Recettes Réelles de Fonctionnement	6 480	6 329	6 329	6 329
Ventes produits, prestations de services	301	320	320	320
ressources fiscales	4 985	5 027	5 027	5 027
<i>dont impôts</i>	1 677			
<i>dont fiscalité reversée</i>	3 294			
Dotations et participations	695	480	480	480
Autres recettes réelles de fonctionnement	498	502	502	502
Dépenses Réelles de Fonctionnement	6 197	6 232	6 379	6 376
Charges à caractère général	1 245	1 300	1 300	1 300
Charges de personnel	3 606	3 650	3 650	3 650
Atténuation de produits	198	150	150	150
Charges de gestion courante	1 112	1 100	1 100	1 100
Intérêts	33	32	179	176
Autres dépenses réelles de fonctionnement	3			
Recettes réelles d'investissement	1 141	5 355	245	1 080
Dotations et subventions	1 117	310	245	1 080
Cessions d'immobilisations et autres	24	45		
Emprunts	-	5 000		
Recettes financières d'investissement				
Dépenses réelles d'investissement	2 509	6 446	700	645
Dépenses d'équipement	2 364	6 300	500	500
Remboursement du capital	145	146	200	145
Dépenses financières d'investissement				
Autres dépenses réelles d'investissement				

Les bases fiscales locales de 2012 à 2021

- 2021 a vu l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation, En application de l'article 16 de la loi de finance pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.
- La sur ou sous- compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels
- Le taux de référence de la TFPB = 33,08 %. la taxe sur le foncier non bâti = 36,17 %.

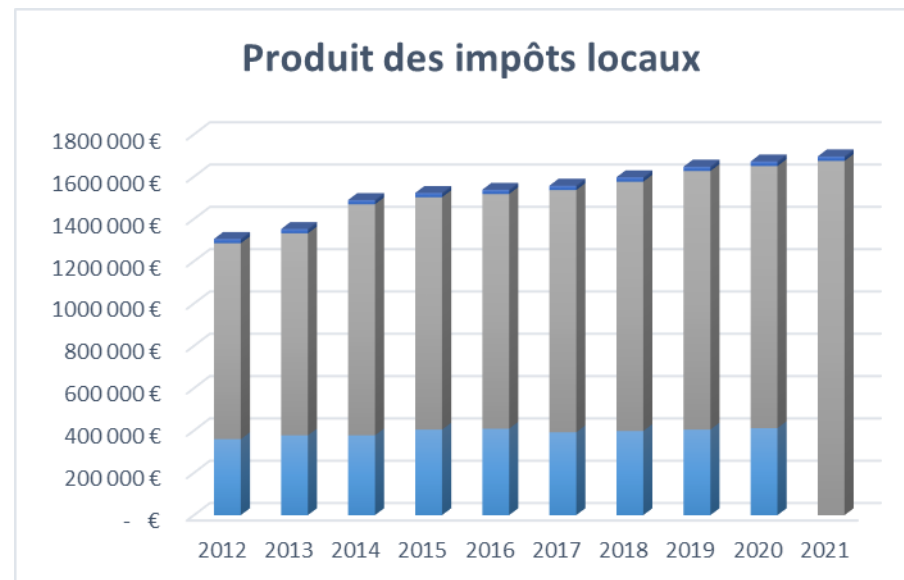
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	3 595 267.00	3 771 764.00	3 775 805.00	4 044 232.00	4 084 674.00	3 915 483.00	3 978 000.00	4 048 502.00	4 116 000.00	-
Taxe foncier bâti	5 390 845.00	5 559 736.00	6 356 492.00	6 395 191.00	6 459 142.00	6 667 990.00	6 862 000.00	7 110 360.00	7 212 000.00	5 620 000.00
Taxe foncier non bâti	56 032.00	56 950.00	56 486.00	55 716.00	56 273.00	56 427.00	57 000.00	57 776.00	59 700.00	59 300.00

Bases d'imposition



les recettes fiscales locales de 2012 à 2021

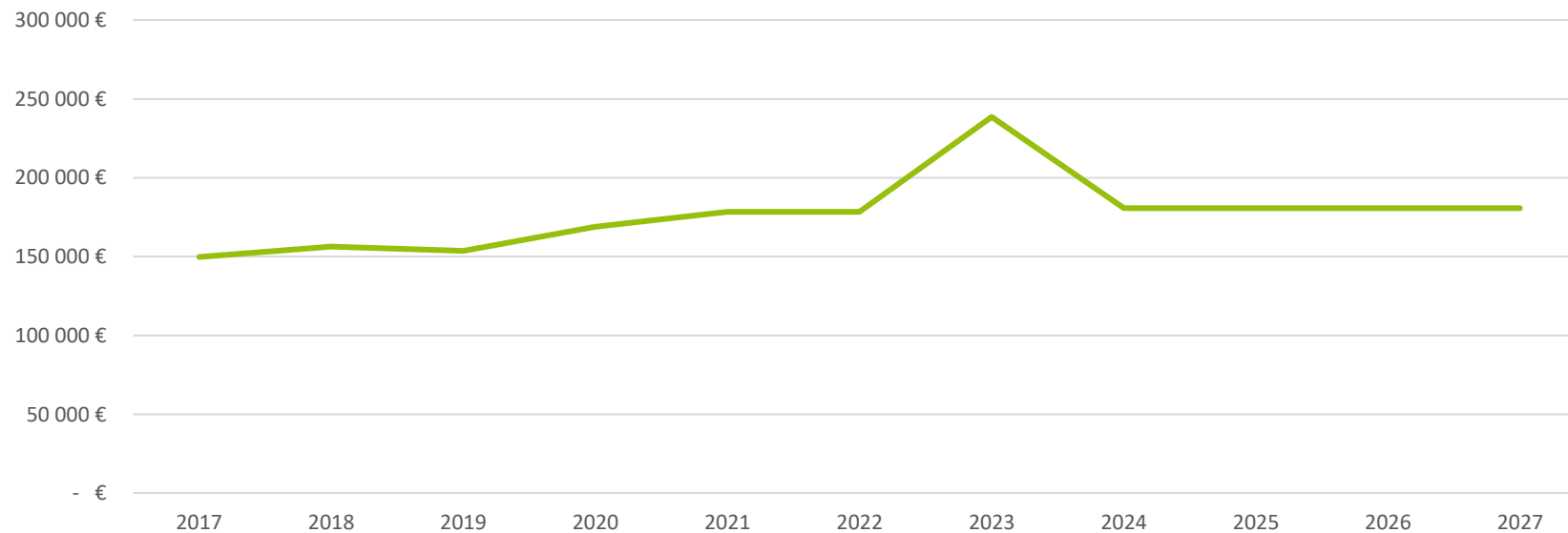
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	359 527 €	377 176 €	377 581 €	404 424 €	408 467 €	391 548 €	397 800 €	404 851 €	411 600 €	- €
Taxe foncière bâti aprè	926 147 €	955 163 €	1 092 045 €	1 098 694 €	1 109 680 €	1 145 560 €	1 178 892 €	1 221 924 €	1 239 022 €	1 674 791,25 €
Taxe foncière non bâti	20 267 €	20 595 €	20 431 €	20 152 €	20 355 €	20 409 €	20 617 €	20 898 €	21 593 €	21 449,00 €



Le budget 2022 L'endettement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Intérêts	29 722 €	34 534 €	39 892 €	37 875 €	34 295 €	32 357 €	42 251 €	38 983 €	37 247	35 486	33 701
Capital	120 044 €	121 841 €	113 728 €	131 046 €	144 038 €	145 975 €	196 402 €	141 747 €	143 483	145 244	147 029
Total	149 765 €	156 375 €	153 620 €	168 920 €	178 333 €	178 332 €	238 653 €	180 730 €	180 730	180 730	180 730

Endettement communal 2017-2027



Investissement 2022				
			Montant Ht	Montant TTC
Batiments	Groupe scolaire Grouillières	réfection toilettes filles (Evacuation)	5 000,00	6 000,00
	Groupe scolaire Maternelle Grouillières	5 velos à chaine	600,00	720,00
	Groupe scolaire Maternelle Village	Tablette	350,00	420,00
	Groupe scolaire Maternelle Village	2 Appareils photos	186,00	223,20
	Groupe scolaire Primaire Village	2 PC Portable	1 000,00	1 200,00
	Groupe scolaire Primaire Village	Tablette	350,00	420,00
	Groupe scolaire Primaire Village	5 Poufs	452,50	543,00
	Groupe scolaire Primaire Village	1 Bac à livre	131,00	157,20
	Groupe scolaire Primaire Glay	1 VPI + PC Portable pour classe 3 avec pose	3 411,00	4 093,20
	Groupe scolaire Primaire Glay	2 PC Portable pour élève pour renouveler le parc	1 674,00	2 008,80
	Groupe scolaire de Glay	Lave linge pour agent	300,00	360,00
	Services techniques	Remplacement moteurs portail ateliers 2 petits	3 200,00	3 840,00
	Salle Jean Fournet	Remplacement éclairage périphérique + lampes plafond	8 333,33	10 000,00
	Pole Petite Enfance	Toile Ombrage pour jardin ouest	3 050,00	3 355,00
	Pole Petite Enfance	Congélateur	1 155,00	1 386,00
	Pole Petite Enfance	Anti-Pince Doigts (remplacement de ceux déchirés à l'usure)	1 100,00	1 320,00
	Espace Benatru	Mobiliers, divers equipements	10 000,00	12 000,00
	Maison des associations	Eclairage extérieur	2 500,00	3 000,00
		3 aspirateurs Karcher prévu en 2021 non pris car rupture de stock	1 200,00	1 440,00
	Cuisine	Cellule de refroidissement	5 150,00	6 180,00
	Cuisine	Cuter "robot coupe"	1 096,50	1 315,80
	Mairie	Renouvellement informatique serveur	16 666,67	20 000,00
	Mairie	Salle de repos	4 166,67	5 000,00
	Mairie	Travaux de modification de l'accueil, espace reprographie	10 000,00	12 000,00
	Mairie	Camescope, poignée telecommande/ trépied, trépied, batterie	1 000,00	1 200,00
	City stade	Skate Park	25 000,00	30 000,00
	Cloture aire de stockage Glay	Pose portail et cloture grillage noué en parallèle de la route haut	3 600,00	4 320,00
	Cloture ancienne poterie	Cloture sur mur et portail le long Rue Charles Péguy	2 100,00	2 520,00
Foyer Georges Nemoz	Chariot Etuve Electrique	2 456,50	2 947,80	
Entrée de St Clair	Amenagement entrée sud	41 666,67	50 000,00	
sous totaux p12			156 895,83	187 970,00

Investissement 2022

			Montant Ht	Montant TTC
Cimetière	Cimetière Glay	Continuation aménagement colombarium x 2 cavurnes 12 (201	16 666,67	20 000,00
	Cimetière Glay	Plantations et pavés fin aménagement cimetière Glay		
	Cimetière village	Enherbement (5916 € ht) et pose type evergreen (33500 € ht	40 000,00	48 000,00
Eclairage public	Changement de 50 BF	changement de 50 BF avec crosses	26 000,00	31 200,00
	Dépose feux tricolores Bureau tabac	Dépose feux tricolores et mat EP vers boulangerie	3 600,00	4 320,00
	Changement illuminations	changement décors	13 000,00	15 600,00
	Lotissement Varambon	Parking haut	2 500,00	3 000,00
Voirie	Lotissement Plateau des frères	Aménagement Engazonnement, arbustes, toiles, arbres, banqu	3 493,70	4 192,44
	Hautes rembourdes	Création escalier dans la pente	9 700,00	11 640,00
	Rue du stade	Parking entre cheminement piéton et rue du stade	5 740,00	6 888,00
	Sécurisation passage Piétons	Sécurisation lumineuse des passages piétons	10 000,00	12 000,00
	Plaques de rues	Parc de Varambon Rue des Sables et numéros divers	5 000,00	6 000,00
	Chemins Obstrués	Réouverture des chemins obstrués par équipe insertion	5 250,00	6 300,00
	Panneaux limitation vitesse	Mise en place panneaux photovoltaïques pour recharge	2 310,00	2 772,00
Véhicules	Camion 10 Tonnes	30000 du budget 2021 PL Occasion(remplacement du vehicule	40 000,00	48 000,00
	Bennes pour Polybenne	achat de deux bennes (une benne gravat et une benne transp	10 100,00	12 120,00
	Camion polybenne <3,5 T	(remplacement Isuzu volé)	45 000,00	54 000,00
	Minibus publicitaire	Valeur de rachat du mini bus publicitaire (valeur rachat 5925€	8 333,33	10 000,00
Matériel	Petit outillage (Scie circulaire, disqueuse	remplacement machine	1 500,00	1 800,00
	Petit outillage manuel (pelles pioches , etc ..)		2 000,00	2 400,00
	Outillage thermique	(débroussailleuses à main 1016 € ht)	1 016,00	1 219,20
	Pelle + Godet	Achat pelle + godet du SIE	1 416,67	1 700,00
	Plateau tondeuse AS	Plateau HS(Prix machine 15000 € ht)	3 350,00	4 020,00
	Tables de festivités pour prêt	lot de 10 tables et 20 bancs	1 565,00	1 878,00
	Marabout pour prêt	Au nombre de deux	1 800,00	2 160,00
	Tables complexe	20 tables lifetime	2 100,00	2 520,00
	Tables plastiques	Remplacement des tables dans la salles pour exterieur	840,00	1 008,00
Budget Participatif		25 000€ pour 2021 non réalisé + 25 000€ pour 2022	41 666,67	50 000,00
		sous totaux p13	303 948,04	364 737,64
		totaux P 12 + P 13	460 843,87	552 707,64
	OAP Terre de Join	Voirie		250 000,00
				802 707,64